



Hallwylstrasse 15  
3003 Berne

Téléphone 031 322 89 11  
Fax 031 322 84 63  
slb-bns@slb.admin.ch

<http://www.snl.ch>

- Section des Collections
- Section des Services aux usagers
- Archives littéraires suisses

# Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne

## Pré-étude

**Auteurs:** Barbara Signori

**Version:** Version 1.0 (Version de travail)

**Date:** 1er octobre 2004

Das vorliegende Dokument enthält eine Vorstudie für die Zusammenarbeit zwischen der Schweizerischen Landesbibliothek (SLB) und den Kantonsbibliotheken der Schweiz im Bereich des gemeinsamen Sammelns von Online-Helvetica. Der Vorschlag soll eine mögliche Arbeitsteilung bei der Sammlung und Archivierung von Online-Helvetica zwischen der SLB und den Kantonsbibliotheken aufzeigen. Die Sammlung umfasst diejenigen Publikationen, die dem Helvetica- oder Kantonalia-Konzept entsprechen. Die Vorstudie wird an der diesjährigen Tagung "Langzeitverfügbarkeit digitaler Publikationen in Schweizer Archivbibliotheken – Kooperation" am 10. November 2004 in der SLB den Kantonsbibliotheken präsentiert und anschliessend diskutiert.

Le présent document propose une pré-étude de coopération entre la Bibliothèque nationale suisse (BN) et les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection unifiée d'Helvetica en ligne. Il propose un possible modèle de répartition des tâches entre la BN et les bibliothèques cantonales dans le domaine de la conservation et de l'archivage des Helvetica en ligne. Sont concernées toutes les publications rentrant dans la catégorie des Helvetica ou des cantonalia. La pré-étude sera présentée aux bibliothèques cantonales et discutée avec elles lors du colloque "Disponibilité à long terme des publications numériques dans les bibliothèques suisses – Coopération" qui se tiendra à la BN le 10 novembre 2004.

Il presente documento contiene la strategia per la collaborazione tra la Biblioteca nazionale svizzera (BN) e le biblioteche cantonali svizzere nell'ambito delle collezioni comuni di Helvetica online. La proposta intende illustrare una possibile ripartizione dei compiti tra la BN e le biblioteche cantonali al momento di raccogliere e archiviare gli Helvetica online. La collezione comprende le pubblicazioni che corrispondono al concetto di Helvetica o cantonalia. La strategia verrà presentata alle biblioteche cantonali e successivamente discussa al convegno "Conservazione a lungo termine di pubblicazioni digitali nelle biblioteche patrimoniali svizzere - Cooperazione", che si terrà il 10 novembre 2004 alla BN.

This document contains a detailed plan for cooperation between the Swiss National Library (SNL) and the Swiss cantonal libraries in connection with the joint collection of Online-Helvetica. The proposal sets out the possible allocation of work for the collection and archiving of Online-Helvetica between the SNL and the cantonal libraries. The collection contains those publications specified in the Helvetica or Kantonalia plan. The plan will be presented to the cantonal libraries and then discussed at this year's "Long-term availability of digital publications in Swiss archive libraries – cooperation" conference on 10 November 2004 in the SNL.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 2 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
1.1	BUT DU PRÉSENT DOCUMENT.....	2
1.2	DOCUMENTS D'INTRODUCTION.....	2
1.3	ABRÉVIATIONS.....	3
1.4	DÉFINITIONS.....	3
<b>2</b>	<b>DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>6</b>
2.1	RAPPEL DES FAITS.....	6
2.2	OBJECTIF.....	7
2.3	CONDITIONS CADRE.....	7
2.4	CHAMPS D'APPLICATION.....	7
2.5	ANALYSE DE RISQUE.....	7
<b>3</b>	<b>ANALYSE DE LA SITUATION.....</b>	<b>8</b>
3.1	LA SITUATION EN ALLEMAGNE.....	8
3.2	LA SITUATION EN SUISSE.....	9
<b>4</b>	<b>PRÉ-ÉTUDE.....</b>	<b>11</b>
4.1	BASES ORGANISATIONNELLES.....	11
4.2	VARIANTES DU PROJET.....	11
4.3	PROPOSITION.....	17
4.4	PLANIFICATION DES CHARGES.....	19
4.5	PLANIFICATION FINANCIÈRE.....	19
4.6	PLANIFICATION DE DURÉE.....	20
<b>5</b>	<b>MARCHE À SUIVRE.....</b>	<b>21</b>

## 1 Introduction

### 1.1 But du présent document

Le présent document propose une pré-étude de coopération entre la Bibliothèque nationale suisse (BN) et les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection unifiée d'Helvetica en ligne. Il propose un possible modèle de répartition des tâches entre la BN et les bibliothèques cantonales dans le domaine de la conservation et de l'archivage des Helvetica en ligne. Sont concernées toutes les publications rentrant dans la catégorie des Helvetica ou des cantonalia.

La pré-étude sera présentée aux bibliothèques cantonales et discutée avec elles lors du colloque "Disponibilité à long terme des publications numériques dans les bibliothèques suisses – Coopération" qui se tiendra à la BN le 10 novembre 2004.

### 1.2 Documents d'introduction

Vous trouverez ci-dessous une sélection de documents classés par ordre chronologique et qui ont été élaborés dans le cadre du projet e-Helvetica. Vous pouvez les consulter sur le site <http://www.e-helvetica.admin.ch/>.

- Analyse de la situation. – Version 1.0 (23 octobre 2000)  
<http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/situationsanalyse.pdf>
- Archivage. – Version 1.1 (27 mars 2001)

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 3 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

<http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-arch/archivierung.pdf>

- Directives pour les collections Helvetica en ligne : version provisoire. – Version de travail 1.0 (25 mars 2003)  
[http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/sammelrichtlinien\\_online\\_helvetica.pdf](http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/sammelrichtlinien_online_helvetica.pdf)
- Workflow pour le traitement de publications en ligne. – Version 4.0 (20 mai 2003)  
<http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Workflow%20Online-Publikationen4.pdf>
- URN - Uniform Resource Name : concept. – Version 1.0 (1er décembre 2003)  
[http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-arch/urn\\_web10.pdf](http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-arch/urn_web10.pdf)
- Projet pilote "Prise en charge et archivage des publications commerciales en ligne" (POP) : manuel du projet. – Version 1.1 (3 juin 2004)  
[http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Langzeiterhaltung%20von%20Objekten%20auf%20Disketten\\_Neueingaenge.pdf](http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/ger/tp-org/Langzeiterhaltung%20von%20Objekten%20auf%20Disketten_Neueingaenge.pdf)

### 1.3 Abréviations

AACR2	Anglo-American Cataloguing Rules, 2 <sup>nd</sup> edition
AF	Archives fédérales
ARELDA	Archivage à long terme des documents électroniques de l'Administration fédérale aux Archives fédérales (projet AF)
ASTOR	ARELDA Storage
BN	Bibliothèque nationale suisse
CD-ROM	Compact Disc Read Only Memory
DDB	Die Deutsche Bibliothek
DOI	Digital Object Identifier
DVD	Digital Versatile Disc
FTP	File Transfer Protocol
ISBD(ER)	International Standard Bibliographic Description for Electronic Resources
MARC21	Machine Readable Cataloging 21
OAI-PMH	Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting
OAIS	Open Archival Information System
OFC	Office fédéral de la culture
OMC	Organisation mondiale du commerce
URN	Uniform Resource Name

### 1.4 Définitions

ASTOR	Le projet ASTOR est un projet partiel du projet de eGovernment ARELDA des Archives fédérales (AF). L'infrastructure de stockage tertiaire à acquérir dans le cadre du projet ASTOR sert de base technologique commune pour la conservation de longue durée des archives numériques des AF et de la BN et elle permet un accroissement constant - et adapté aux besoins - de la capacité disponible de stockage de 30 à 500 Tera Byte (TB) d'ici à 2010. ASTOR comprend deux installations de bandes automatisées de type "ADIC Scalar 10K" ainsi que le système de logiciel "ADIC StorNext Management Suite" et il peut utiliser des bandes magnétiques du type AIT-3 et LTO-2. Le but est d'assurer le stockage physique et sécurisé (résistant en particulier aux catastrophes) à long terme des archives et publications numériques et numérisées.
Cantonalia	Le terme de "cantonalia" est utilisé dans le présent document comme terme générique désignant l'ensemble des publications que doivent

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 4 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

	archiver les bibliothèques cantonales. Chaque bibliothèque cantonale a son propre groupe de "cantonalia", ainsi le canton de Berne collectionne-t-il les "bernensia" etc.
e-Helvetica	e-Helvetica est le projet d'archivage de longue durée des publications numériques de la BN. Le but du projet e-Helvetica est de créer les conditions permettant la collection, le répertoriage, la mise à disposition et la conservation à long terme d'Helvetica électroniques et de mettre sur pied un système d'archivage des publications électroniques.
Emulation	L'émulation est une stratégie de conservation de longue durée des données. Le matériel est conservé dans son format initial. Les anciens systèmes informatiques auxquels ce matériel était adapté doivent être transférés ou "émulés" sur des systèmes plus modernes. Cette stratégie doit forcément être suivie pour tous les fichiers (programmes) exécutables, car il n'existe pas pour l'heure de possibilité de migration ne nécessitant pas l'existence de programmes en code source.
FTP	FTP (File Transfer Protocol) est un protocole de transfert de fichiers sur Internet. FTP désigne également le service Internet sur lequel ce protocole est basé.
Helvetica	On entend par Helvetica les publications qui paraissent en Suisse, se rapportent à la Suisse ou à des personnes de nationalité suisse ou qui ont été créées par ou avec le concours d'auteurs ayant un lien avec la Suisse.
Homepage	La homepage est la page d'accueil ou de présentation d'un fournisseur de pages Internet sur le World Wide Web. On désigne également sous ce nom le site Internet d'un particulier. Aujourd'hui, le mot ne désigne donc plus uniquement comme à l'origine l'écran de présentation d'un site mais l'ensemble du matériau offert sur le site.
Métadonnées	Les métadonnées sont des données sur des données. Autrement dit, les métadonnées désignent des données qui décrivent d'autres données. Il s'agit donc d'informations sur des données qui facilitent au maximum l'accès aux données souhaitées ainsi que l'échange et le traitement de ces données. Ces informations de base renferment p. ex. des indications sur l'auteur du document, la date de publication, des renvois à des documents sur le sujet, etc.
Migration	La migration est une stratégie de conservation des données à long terme. Les formats de données qui menacent de se dégrader avec le temps sont convertis dans des formats dont le traitement par les systèmes informatiques actuels ne pose aucun problème. Lors de ces transferts de données, on prend sciemment en compte certains changements, ayant trait surtout à la présentation des contenus et à la fonctionnalité.
OAI-PMH	Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting. Protocole basé sur http conçu pour le transfert de métadonnées à l'aide d'une structure XML.
Page Internet	Une page Internet est une page d'un fournisseur d'information sur la Toile (ou World Wide Web). La page Internet est à distinguer du site Internet. Un site Internet se compose habituellement d'un groupe de pages Internet ordonnées hiérarchiquement et dont la page principale est appelée homepage ou page d'accueil.
Persistent Identifier (Identifiant constant)	Les Persistent Identifiers sont des identifiants uniques, et indépendants de l'emplacement, d'objets numériques, qui garantissent en même temps l'accès constant à des ressources électroniques (p.ex. DOI, URN etc.).
Publications dynamiques en ligne	Dans le contexte bibliothéconomique, les publications dynamiques en

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvética	Page 5 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

	ligne sont des publications qui ne sont pas achevées au moment de leur publication initiale. Elles peuvent être modifiées et augmentées dans des mesures et à des fréquences variables. Les publications dynamiques online sont subdivisées en publications dynamiques online cumulatives (on procède à des ajouts de contenu tout en conservant toutes les parties déjà publiées: principe de la revue) et publications dynamiques en ligne actualisantes (modifications de contenu impliquant le changement ou la suppression des anciennes parties publiées; selon le principe de l'ouvrage en feuilles séparées).
Publications électroniques	Par publications électroniques on entend aussi bien les publications en ligne que les publications hors ligne. On dit aussi "publications numériques".
Publications en ligne	Les publications en ligne (ou online) forment un sous-ensemble des publications électroniques. Les publications en ligne sont publiées et diffusées sur Internet sans support physique. Les publications en ligne apparaissent sous toutes sortes de formats de données et de formes de présentation. Exemples: revue électronique, banque de données, newsletter par e-mail, etc. Autres expressions utilisées: publications en réseau, publications online.
Publications en ligne statiques	Dans le contexte bibliothéconomique, les publications en ligne statiques sont des publications achevées au moment de leur première parution et qui ne subiront donc plus aucune modification a posteriori (p. ex une monographie). Cette définition s'applique également aux publications en ligne qui sont publiées sous forme de segments complets et achevés faisant partie d'une unité de publication et qui ne subiront plus de modification subséquente (éditions en plusieurs volumes). Les "versions" de publications en ligne statiques modifiées sur le fond sont considérées comme de nouvelles publications en ligne (l'équivalent de nouvelles éditions augmentées).
Publications hors ligne	Les publications hors ligne constituent un sous-ensemble des publications électroniques. Les publications hors ligne sont publiées et diffusées sur des supports de données physiques. Exemples: CD-ROM, disquettes, DVD etc. Autres expressions utilisées: publications électroniques sur support physique, publications offline.
Publications numériques (born-digital)	Les publications numériques sont des publications numériques originales. Fabriquées sur support numérique, elles n'existent que sous cette forme.
Publications numérisées (digitized)	Les publications numérisées sont des publications converties de l'analogique (papier p. ex.) au numérique.
Site Internet (site)	Un site Internet se compose généralement de plusieurs pages web classées hiérarchiquement.
URN	Un URN (Uniform Resource Name) est un identifiant constant. Les Persistent Identifier peuvent remplacer les URLs (Uniform Resource Locator; „Link“ dans Internet) dans le catalogue ou d'autres systèmes de référencement voire même être appliqués comme références stables dans les documents eux-mêmes. Les liens gagnent ainsi en stabilité. Un URN est composé de plusieurs parties hiérarchisées en structures. S'y ajoutent les espaces de noms (Namespace, NID), qui peuvent se regrouper en sous-espaces de noms (Subnamespaces, SNID) autour d'un nom unique p.ex. "URN:NID:SNID-NISS".
Webharvesting	Le webharvesting est un système de sélection automatique de pages Internet via un harvester.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 6 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

## 2 Description du projet

### 2.1 Rappel des faits

Dans le domaine des publications électroniques, les bibliothèques se voient assigner un mandat légal d'archivage qui les met face à de nouveaux défis. Alors que l'archivage traditionnel de publications imprimées est un domaine d'activité plurisécularaire dans lequel elles ont acquis une très grande expérience, la conservation des publications électroniques est un domaine totalement nouveau pour les bibliothèques ayant des tâches d'archivage. A l'échelle nationale, la question concerne toutes les archives mais également certaines bibliothèques comme la BN et les bibliothèques cantonales, qui, en tant que dépositaires de la mémoire intellectuelle nationale et régionale sont aussi responsables de la conservation à long terme des publications électroniques.

Au début de 2001, la BN a lancé le projet e-Helvetica, qui vise à mettre sur pied un système numérique d'archivage à long terme des publications électroniques. Afin de favoriser la coopération entre la BN et les bibliothèques cantonales, afin également de mieux faire connaître le projet e-Helvetica, la BN a organisé le 19 novembre 2003 un colloque ayant pour thème la "Disponibilité à long terme des publications électroniques dans les bibliothèques patrimoniales suisses – un défi à relever ensemble". Des représentantes et représentants (généralement de niveau directorial) de 22 cantons ont pris part à cette manifestation. Le but du colloque était de trouver un terrain commun en ce qui concerne l'archivage à long terme des publications électroniques, de mettre en évidence des possibilités de coopération et d'accomplir un premier pas vers l'harmonisation des activités de collection et d'archivage afin d'éviter d'éventuels chevauchements. Si le colloque a surtout mis l'accent sur l'information, la discussion très nourrie en forme table ronde qui a suivi a également servi de forum d'échange d'informations et d'expériences.

Ute Schwens, la représentante permanente de la directrice générale de Die Deutsche Bibliothek (DDB) de Francfort-sur-le-Main, a proposé un survol de la situation actuelle en Allemagne en ce qui concerne la conservation à long terme des publications électroniques. Elle a souligné à ce propos que la Suisse et l'Allemagne se trouvaient dans une situation assez comparable, avec leurs bibliothèques respectives au niveau des cantons et des Länder. La discussion suivant l'exposé a montré qu'un modèle de coopération entre les bibliothèques ayant des mandats d'archivage pourrait également être un but en Suisse aussi.

Internet a considérablement modifié et facilité le rapport à l'information, à laquelle on a aujourd'hui accès 24 heures sur 24 depuis pratiquement partout sur la terre. Les procédés de publications sont également en pleine mutation. Même si la majeure partie des publications continuent de paraître sous forme imprimée, il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui déjà certaines informations ne sont plus disponibles que sous forme électronique, une forme de diffusion plus simple et plus économique pour les contenus actuels ou les communications destinées à un cercle restreint d'utilisateurs. L'offre de publications en ligne sur Internet est variée et étendue.

Parmi la foule des publications qui sont aujourd'hui déjà éditées en ligne, il est pour l'instant difficile de déterminer avec certitude celles qui présenteront un intérêt dans le futur; ce qui pose la question des critères à appliquer pour l'archivage des publications électroniques. Est-il nécessaire d'associer d'autres institutions que les bibliothèques à la définition des critères de sélection? La sélection est-elle du seul ressort des bibliothèques ou faut-il rechercher des partenariats aux niveaux politique et économique. A qui appartient-il de déterminer ce qui mérite ou non d'être archivé dans les bibliothèques suisses? La majorité des participantes et des participants au colloque ont estimé que la sélection devait être opérée au niveau cantonal, mais que l'archivage devait se faire à la BN (archivage centralisé).

Les bibliothèques cantonales et la BN ont affiché une volonté commune de coopérer dans le but évident d'éviter les chevauchements. Le double archivage des documents pourrait être envisageable (pour plus de sûreté), mais le traitement des publications devrait en tout état de cause être regroupé en un seul lieu. Si l'on devait opter pour un modèle d'archivage décentralisé, les bibliothèques cantonales souhaiteraient bénéficier du support technique de la BN. A ce modèle s'oppose celui évoqué plus haut qui assigne à la seule BN la responsabilité de l'archivage à long terme des publications en ligne.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 7 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

## 2.2 Objectif

Élaborer un concept de coopération entre les bibliothèques cantonales et la BN pour la création d'une collection aussi exhaustive que possible d'Helvetica en ligne sur la base d'une analyse des possibilités organisationnelles et techniques existantes.

La coopération doit garantir l'utilisation rationnelle et économique des ressources, la mise à contribution optimale des compétences centrales et décentralisées ainsi que la création et la gestion coordonnée de la collection d'Helvetica numériques.

## 2.3 Conditions cadre

La mise à disposition des ressources humaines et financières et du savoir-faire technique doivent être garantis.

ASTOR doit être opérationnel.

La BN et les bibliothèques cantonales concernées doivent manifester une volonté commune de coopérer.

## 2.4 Champs d'application

Ne sont pas concernés par le présent projet:

- Les collections online de la BN et des bibliothèques cantonales, qui ne rentrent pas dans la catégorie des Helvetica et des cantonalia.
- Les projets de numérisation et les publications numérisées de la BN et des bibliothèques cantonales.
- Les publications universitaires en ligne (traitées dans un projet spécifique de e-Helvetica).

L'archivage à long terme des données fait partie du projet global e-Helvetica de la BN et n'est pas traité dans ce cadre-ci.

## 2.5 Analyse de risque

Le tableau ci-dessous expose les risques potentiels du projet, ses possibles répercussions et les mesures à prendre. L'analyse de risques est un élément à prendre en compte dans la décision de réaliser ou non le projet.

Description du risque	Répercussions possibles	Mesures
Les bibliothèques cantonales se désistent ou décident de ne pas s'associer au projet.	Le projet ne peut être réalisé sous la forme prévue.	On renonce à la réalisation du projet. La BN et les bibliothèques cantonales créent leurs collections en ligne chacune pour soi.
ASTOR n'est pas opérationnel en 2004 comme prévu.	La BN ne possède pas de lieu de stockage officiel. Le projet ne peut être réalisé sous la forme prévue. Le calendrier ne peut être respecté.	Une solution d'entreposage temporaire est trouvée jusqu'à ce qu'ASTOR soit opérationnel ou bien le projet est reporté.
Les ressources humaines et financières font défaut.	Le projet ne peut être réalisé sous la forme prévue.	On renonce à la réalisation du projet ou on cherche d'autres possibilités de financement.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 8 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

### 3 Analyse de la situation

#### 3.1 La situation en Allemagne

##### 3.1.1 La situation actuelle

La DDB envisage de compléter son mandat de collection en s'engageant à assurer également le répertoriage et l'archivage de publications online allemandes et de langue allemande relevant du domaine scientifique. Elle donnera la priorité aux publications numériques soumises à un processus de qualification reconnu au cours de leur élaboration (p.ex des formes traditionnelles ou nouvelles du peer review). Une telle attestation est considérée comme étant donnée lorsque la publication émane d'un "éditeur" ou, si tel n'est pas le cas, qu'elle est issue de la production éditoriale scientifique où des processus de qualification comparables sont institutionnalisés. Concrètement, cela signifie que les partenaires directs de la DDB sont, soit les éditeurs commerciaux, soit d'autres prestataires de services spécialisés issus du monde de l'édition scientifique (p.ex. des serveurs de documents universitaires ou d'instituts spécialisés reconnus).

En 2002, l'annonce de la DDB de vouloir collectionner en priorité les publications en ligne publiées par les maisons d'édition a suscité la réaction des bibliothèques de certains Länder. Une grande partie des publications électroniques (la littérature grise en ligne) risquait d'échapper du champ de collection des bibliothèques. La Rheinische Landesbibliothek de Coblenz a commencé de réfléchir à la possibilité de collectionner les publications électroniques n'émanant pas de l'édition pour autant qu'elles proviennent de fournisseurs assujettis au dépôt légal ou qu'elles représentent un intérêt pour l'histoire de la région.

Le droit relatif au dépôt légal ne contient actuellement aucune disposition concernant la remise et l'archivage des documents électroniques, pas plus au plan fédéral qu'à celui des Länder. La DDB milite pour la révision de sa loi. Pour ce qui est des législations des Länder, un groupe de travail suprarégional plaide pour la modernisation concertée des lois sur le dépôt légal, aujourd'hui différentes d'un Land à l'autre.

Dans le cadre des réflexions portant sur le dépôt obligatoire de publications en ligne, certaines bibliothèques régionales ont soulevé la question de savoir si le répertoriage et l'archivage de ce matériau ne pourraient pas s'effectuer pour quelques bibliothèques seulement, voire par le biais de la seule DDB, étant entendu que les bibliothèques régionales habilitées à recevoir le dépôt légal se verraient garantir l'accès aux publications relevant de leur domaine de compétences. Dans la mesure où la DDB élargira de toute manière son mandat de collection aux publications en ligne lors de la révision de la loi sur la DDB, elle s'est déclarée prête à faire une offre dans ce sens aux bibliothèques régionales habilitées à recevoir le dépôt légal. La DDB envisage le projet sous l'angle d'une coopération mutuelle, en vertu de laquelle les bibliothèques régionales se chargeraient du "dépistage", et la DDB de l'archivage.

De ces réflexions est issu un groupe de travail qui réfléchit à un modèle de répartition des tâches en matière de collection et d'archivage des publications en ligne. Une première rencontre entre la DDB, les bibliothèques régionales et les réseaux a eu lieu en septembre 2003. D'autres rencontres de ce type se sont succédé depuis lors. Il en ressort qu'une coopération en la matière est souhaitée en Allemagne, en premier lieu pour des raisons économiques, et qu'il faut chercher ensemble des solutions pragmatiques à cet effet. On attend par ailleurs de la DDB qu'elle formule des standards. Ces différentes rencontres de travail ont permis de soulever des questions aussi diverses que celles du catalogage, des formats, des métadonnées bibliographiques et techniques, de l'échange de données, du transfert de documents, de l'accès, etc. Il s'agit maintenant de répondre à toutes ces questions et à bien d'autres dans des sous-groupes de travail auxquels des experts seront également associés.

##### 3.1.2 Scénario possible en Allemagne

Les bibliothèques allemandes investies d'un mandat d'archivage devront faire face au défi que représente la gestion d'une masse toujours croissante de documents électroniques. Les produits issus de l'édition commerciale sont remis à la DDB par les éditeurs et archivés dans leur intégralité; les bibliothèques régionales ont la possibilité, pour autant qu'elles aient passé un accord correspondant avec les éditeurs, d'accéder aux produits concernant leur territoire d'activité. Pour ce qui est de la sélection ciblée de documents électroniques, la DDB s'occupera en premier lieu d'«objets» délimitables et non pas de sites Internet. Elle travaillera ici avec différents partenaires (des universités, etc.). Les dits objets seront traités de manière systématique et exhaustive. Pour ce qui est des sites Internet, le niveau de traitement sera moindre et ne s'effectuera qu'au travers des moteurs de recherche, en particulier pour ce qui est du répertoriage de



Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 9 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

groupes de domaines par des outils de saisie horizontale. La DDB collectionnera toutes les publications en ligne qui rentrent dans son mandat légal. Ce mandat englobe aussi bien les publications de l'édition que celles publiées en dehors de l'édition. La répartition du travail envisagée avec les bibliothèques régionales, fondée sur le principe de la réciprocité, ne touche donc pas à l'archivage mais au recueil et à la livraison. Dans l'optique de la DDB, cela signifie que les bibliothèques régionales livrent les publications en ligne de la série B<sup>1</sup> (en dehors de l'édition: le document y compris les métadonnées) à la DDB avec l'assentiment du fournisseur, en contrepartie de quoi elles reçoivent, si elles le souhaitent et moyennant l'accord de l'éditeur, les publications en ligne de la série A (issues de l'édition: le document y compris les métadonnées). P. ex. la Rheinische Landesbibliothek de Coblenz (RLB) recueillera et remettra à la DDB toute la production hors édition se rapportant à son domaine de compétence; elle attend en échange que la DDB lui fasse parvenir tout ce qui est issu de l'édition et a trait au domaine de compétence de la RLB. En Allemagne, collectionner et archiver toutes les publications online sont considérés comme faisant partie des tâches de base des bibliothèques régionales habilitées à recevoir le dépôt légal. Le double archivage (au niveau de la DDB et au niveau des réseaux de bibliothèques) participe d'une stratégie de conservation sécurisée des données.

## 3.2 La situation en Suisse

### 3.2.1 Situation actuelle

#### BN

La BN a pour mandat légal de collectionner, répertorier, conserver, rendre accessible et faire connaître les informations imprimées ou conservées sur d'autres supports que le papier, ayant un lien avec la Suisse. Ce mandat s'applique donc également aux Helvetica électroniques, offline et online.

Le dépôt légal des Helvetica imprimés et électroniques à la BN n'est pas réglé au niveau de la loi. Les éditeurs remettent gratuitement leurs publications à la BN depuis 1915 en vertu d'un accord passé avec le Schweizerische Buchhändler- und Verleger-Verband et avec la Société des libraires et éditeurs de la Suisse romande. L'accord a été renouvelé en 1961. Un accord sur les Helvetica électroniques doit encore être élaboré.

Depuis plus de deux ans, la BN recueille et répertorie les publications online de la Biblioteca universitaria de Lugano et de l'Université de St-Gall, qui sont annoncées via un formulaire interactif. Depuis le printemps 2004, l'Université de Berne remet elle aussi ses dissertations en ligne par le biais d'un formulaire interactif. Les copies numériques sont sauvegardées sur le serveur test de la BN en attendant d'être transférées sur le système d'archivage officiel ASTOR. L'objectif est d'intégrer dans les collections de la BN les publications universitaires en ligne de toutes les universités de Suisse. A la fin de 2003, les membres de la Conférence des bibliothèques universitaires suisses ont passé un accord portant sur la remise à la BN des dissertations en ligne en vue de leur archivage à long terme. On cherche actuellement à définir à la BN, en collaboration avec quelques universités, un standard minimum de métadonnées pour la transmission de dissertations online via OAI-PMH (Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting) ou FTP.

Après une première série d'expériences de recueil et d'archivage d'écrits universitaires en ligne, la BN étend maintenant ses activités de collection aux publications en ligne d'éditeurs commerciaux. Le projet pilote "Prise en charge et archivage des publications en ligne d'éditeurs (POP)" a démarré au début de 2004. Le but de ce projet-pilote est de traiter et d'archiver les publications en ligne de Karger-Verlag à Bâle et de Stämpfli-Verlag à Berne. On expérimente, sur la base d'un échantillon de données, un processus de saisie et de traitement qui devrait permettre la conservation à long terme des publications. La phase pilote devrait se terminer l'an prochain. Il est ensuite prévu d'élargir la coopération à d'autres éditeurs. A terme, l'objectif est de voir entrer à la BN toutes les publications en ligne des éditeurs suisses.

La BN crée le système d'archivage officiel en collaboration avec les Archives fédérales (AF). A la fin de 2003, au terme d'un appel d'offres OMC, la BN et les AF ont pu initier dans le cadre du projet ASTOR (projet partiel du projet de eGovernment ARELDA de la Confédération) le programme d'acquisition commune d'un système de stockage de masse des archives numériques. Cette infrastructure de stockage, opérationnelle dans le courant 2004, sera le support technologique commun pour la conservation à long terme des documents numériques des AF et de la BN.

<sup>1</sup> Explication: Série B et série A sont des parties de la Bibliographie nationale allemande.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 10 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

## Bibliothèques cantonales

Dans le cadre de la préparation du colloque de l'an dernier "Disponibilité à long terme des publications numériques dans les bibliothèques patrimoniales suisses – Un défi à relever ensemble", la BN avait sondé par téléphone tous les directeurs et toutes les directrices des bibliothèques cantonales et leur avait en plus écrit pour leur signaler l'existence d'un questionnaire sur la page d'accueil e-Helvetica. Les résultats complets de ces enquêtes sont réunis dans les documents suivants:

Enquête par téléphone: [http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/fre/tp-info/auswertung\\_telinterviews2\\_f.pdf](http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/fre/tp-info/auswertung_telinterviews2_f.pdf)

Enquête via Internet: [http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/fre/tp-info/auswertung\\_webfragebogen2\\_f.pdf](http://www.e-helvetica.admin.ch/pdf/fre/tp-info/auswertung_webfragebogen2_f.pdf)

Ces enquêtes montrent que la majorité des bibliothèques cantonales mènent leur activité de collection sur la base d'une loi. Pour la moitié des bibliothèques cantonales, ce mandat légal de collection s'étend également aux publications électroniques. L'existence d'un mandat légal de collection englobant les publications électroniques ne garantit toutefois pas l'exhaustivité de la collection. Les publications électroniques ne sont souvent collectionnées que de manière facultative. On sait en particulier que les publications en ligne ne sont aujourd'hui que rarement collectionnées et stockées. Seules les bibliothèques cantonales ayant également la fonction de bibliothèques universitaires collectionnent et archivent les écrits universitaires en ligne.

La majorité des bibliothèques cantonales considèrent qu'il est impossible pour une institution d'envisager un archivage complet des publications électroniques. Il existe déjà ici ou là une répartition des tâches de collection et d'archivage avec les archives cantonales. L'archivage des publications cantonales en ligne incombe dans ces cas-là aux archives cantonales.

### 3.2.2 Possible scénario en Suisse

Eu égard à la structure fédéraliste de la Suisse, il convient de privilégier des solutions fondées sur la coopération et la répartition des tâches, qui peuvent donc en partie s'inspirer du modèle allemand.

Différents scénarios sont envisageables et la coopération entre la BN et les bibliothèques cantonales pour la constitution d'une collection d'Helvetica en ligne peut être engagée sous différents angles. Compte tenu des tailles différentes des bibliothèques cantonales et des ressources limitées de la BN et de ces dernières, il faut envisager une solution pragmatique et graduelle dont la mise en œuvre puisse être garantie. L'objectif est de trouver un dénominateur commun qui permette de poser la première pierre de la collection en ligne et de favoriser la coopération dans ce domaine.

La création d'une collection en ligne constitue une tâche supplémentaire qui vient s'ajouter à l'activité déjà chargée des bibliothèques. Dans le contexte général de frein aux dépenses, la mise en œuvre de coopérations et de stratégies communes est un bon moyen de dégager des synergies, qui permettront en définitive également de mieux ancrer les bibliothèques et leurs mandats dans les cantons et à l'échelle nationale.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 11 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

## 4 Pré-étude

### 4.1 Bases organisationnelles

Plusieurs modèles organisationnels distincts sont envisageables. Il convient de définir à la fois le type de coopération et le type de procédure.

#### 4.1.1 Coopération

Variante A	Variante B	Variante C	Variante D	Variante E
Il n'y a pas de coopération, la BN et les bibliothèques cantonales accomplissent leurs tâches de manière indépendante.	Les bibliothèques cantonales coopèrent bilatéralement avec la BN.	Les bibliothèques cantonales coopèrent entre elles et avec la BN.	Les bibliothèques cantonales se regroupent par catégories; chaque catégorie coopère bilatéralement avec la BN.	Les bibliothèques cantonales se regroupent par régions (linguistiques); les différentes catégories coopèrent bilatéralement avec la BN.

#### 4.1.2 Procédure

Variante A	Variante B	Variante C	Variante D	Variante E
Aucune procédure spéciale n'est nécessaire; la BN et les bibliothèques cantonales accomplissent leurs tâches de manière indépendante.	La création d'une collection d'Helvetica en ligne s'effectue sous la forme d'un projet pilote avec un échantillon de bibliothèques ou des catégories de bibliothèques (voir 4.1.1) et la BN; si la phase pilote est concluante, la coopération pourra être élargie.	Toutes les bibliothèques cantonales s'associent à la création d'une collection d'Helvetica en ligne selon leurs possibilités et elles choisissent pour chaque domaine partiel selon le point 4.2 la variante qui leur paraît réalisable.	La BN et les bibliothèques cantonales intéressées (et elles seules) travaillent ensemble (à parts égales) à la création d'une collection d'Helvetica en ligne.	La BN et toutes les bibliothèques cantonales travaillent ensemble (à parts égales) à la création d'une collection d'Helvetica en ligne.

### 4.2 Variantes du projet

La création d'une collection d'Helvetica en ligne est un projet qui se subdivise en plusieurs domaines. Dans ce contexte, il convient de tenir compte aussi bien des processus bibliothéconomiques classiques (acquisition, catalogage, prêt, etc.) que des processus techniques inhérents au support qu'est la publication en ligne (transmission, archivage, conservation à long terme, etc.). Ces domaines partiels ou processus peuvent être réalisés ou mis en œuvre à différents niveaux, c'est-à-dire abordés selon différentes approches.

Les variantes suivantes décrivent la situation actuelle et les potentialités. Elles présentent des différences au niveau des degrés d'interconnexion organisationnelle et technique et elles prennent en compte les domaines partiels suivants de la procédure de coopération envisagée:

<b>Bibliothèque nationale suisse</b>	<b>e-Helvetic</b>	<b>Page 12 de 21</b>
<b>Barbara Signori</b>	<b>Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude</b>	<b>1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)</b>

- Degré de coopération dans l'activité de collection
- Degré d'harmonisation des directives en matière de collection
- Degré de coopération au niveau du catalogage bibliographique
- Degré de coopération dans l'attribution d'identifiants constants
- Degré de coopération dans l'attribution de métadonnées d'ordre technique et administratif
- Degré d'automatisation des échanges de métadonnées
- Degré d'automatisation des échanges/des transferts d'objets
- Degré de coopération dans le domaine de l'archivage
- Degré de coopération dans l'octroi de l'accès
- Degré de coopération dans la création de bases légales
- Degré de coopération dans les activités futures d'archivage à long terme

Les variantes représentent des combinaisons de facteurs pour les différents domaines partiels. Les variantes A, B et C imposent des exigences différentes sur le plan des ressources comme sur celui des infrastructures. D'autres variantes sont envisageables.

#### 4.2.1 Collection

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
La BN collectionne des catégories données d'Helvetica en ligne sur la base de projets pilotes en tous genres; le mandat de collection de la BN inclut les Helvetica en ligne. Dans leur majorité, les bibliothèques cantonales ne collectionnent pas de publications en ligne; elles se limitent à répertorier de manière non systématique les portails d'artistes et de politiciens du canton et/ou des écrits universitaires en ligne.	La BN et les bibliothèques cantonales créent des collections séparées respectivement d'Helvetica et de cantonalia en ligne.	La BN crée une collection d'Helvetica en ligne; elle sera dans la mesure du possible soutenue par les bibliothèques cantonales qui lui remettront des cantonalia en ligne intéressant la géographie, l'histoire et la culture du pays.	La BN et les bibliothèques cantonales créent une collection commune d'Helvetica et de cantonalia; la BN se concentre sur les publications en ligne issues du monde de l'édition (publications d'éditeurs), et les bibliothèques cantonales sur les publications en ligne, qui paraissent en dehors des maisons d'édition (littérature grise).

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 13 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

#### 4.2.2 Directives en matière de collection

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
La BN a rédigé des directives provisoires en matière de collection. Les bibliothèques cantonales, dans leur majorité, n'ont pas encore édicté de directives concernant les collections de cantonalia en ligne.	La BN et les bibliothèques cantonales édictent leurs directives en matière de collection séparément et sans concertation.	La BN et les bibliothèques cantonales édictent leurs directives en matière de collection séparément mais en cherchant à les harmoniser.	La BN et les bibliothèques cantonales définissent des directives communes concernant les collections d'Helvetica et de cantonalia en ligne.

#### 4.2.3 Catalogage bibliographique

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
La BN répertorie les Helvetica en ligne dans son catalogue Helveticat; Format: MARC21, règles de catalogage: AACR2 et ISBD(ER). La majorité des bibliothèques cantonales proposent des publications en ligne par des liens renvoyant à leur propre site Internet ou via leurs catalogues.	La BN et les bibliothèques cantonales répertorient leurs publications en ligne séparément sans formuler des règles uniformes.	La BN élabore un set de métadonnées pour les Helvetica et les cantonalia en ligne sur la base des standards existants; les bibliothèques cantonales évaluent ce set de métadonnées et l'utilisent pour répertorier leur cantonalia en ligne.	La BN et les bibliothèques cantonales élaborent ensemble un set de métadonnées pour le catalogage bibliographique des Helvetica et des cantonalia en ligne en se basant sur les standards existants.

#### 4.2.4 Persistent Identifier

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
La BN attribue aux objets numériques archivés dans ASTOR des identifiants constants (Persistent Identifiers) sous la forme d'un URN (Uniform Resource Name); une stratégie URN est actuellement à l'étude.	La BN et les bibliothèques cantonales ne coopèrent pas dans l'attribution de Persistent Identifiers.	La BN attribue de manière centralisée des identifiants constants à tous les Helvetica et les cantonalia en ligne archivés dans ASTOR et les annoncent aux bibliothèques cantonales.	L'attribution de Persistent Identifiers aux Helvetica et aux cantonalia en ligne s'accomplit de manière décentralisée, autrement dit la BN attribue les Persistent Identifiers pour les Helvetica en ligne qu'elle répertorie tandis que les bibliothèques cantonales attribuent des Persistent Identifiers à leurs cantonalia en ligne; l'échange réciproque de Persistent Identifiers s'effectue ensuite via l'échange de métadonnées.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 14 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

#### 4.2.5 Métadonnées techniques et administratives

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
La BN mène en ce moment une étude interne sur les métadonnées techniques et administratives.	La BN et les bibliothèques cantonales SLB ne coopèrent pas dans le domaine des métadonnées techniques et administratives; elles sont définies et attribuées séparément.	Pour ce qui est d'une éventuelle remise de métadonnées à la BN par les bibliothèques cantonales, ces dernières et la BN conviennent d'un set de métadonnées commun basé sur les standards existants. Les métadonnées enrichies utilisées par la BN pour l'archivage des cantonalia sont accessibles aux bibliothèques cantonales sur le format de données XML interne à la BN; la BN met à disposition à cet effet une interface et offre son infrastructure de métadonnées.	

#### 4.2.6 Echanges de métadonnées

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
Pour ce qui est des écrits universitaires en ligne, la BN propose un échange de métadonnées avec les bibliothèques universitaires suisses en lieu et place de l'annonce d'écrits universitaires en ligne via un formulaire d'inscription interactif; la question de l'échange de métadonnées via OAI-PMH est examinée cette année encore avec un échantillon de bibliothèques universitaires; un échange de métadonnées aura lieu également dans le cadre du projet pilote avec Karger et Stämpfli.	Aucun échange de métadonnées n'a lieu entre la BN et les bibliothèques cantonales.	S'agissant de la livraison de métadonnées qui accompagnent en partie directement la publication numérique, différentes interfaces sont à disposition à la BN, p. ex.: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire d'annonce interactif sur Internet</li> <li>• Mail</li> <li>• FTP</li> <li>• OAI-PMH</li> <li>• Supports de données (disquettes, CD-ROM)</li> </ul> La BN met également à disposition des interfaces à l'aide desquelles les bibliothèques cantonales peuvent se procurer des métadonnées auprès de la BN; les principaux outils dans ce domaine sont d'un côté l'interface utilisateur normale sur Internet, et de l'autre l'OAI-PMH. La transmission de métadonnées peut être unilatérale ou réciproque. Elle se base sur les sets de métadonnées décrits au point 4.2.5.	

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 15 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

#### 4.2.7 Echanges /Transfert

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
<p>Les modes de transferts suivants sont actuellement possibles à la BN:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transfert par courriel (avec pièce jointe) à l'adresse <a href="mailto:e-helvetica@slb.admin.ch">e-helvetica@slb.admin.ch</a></li> <li>- transfert par FTP à <a href="http://www.webftp.admin.ch">http://www.webftp.admin.ch</a> et utilisation de e-helvetica@slb.admin.ch comme adresse du destinataire</li> <li>- envoi de supports de données (disquettes, CD-ROM) par la Poste à la Bibliothèque nationale suisse, acquisitions, Hallwylstrasse 15, 3003 Berne</li> </ul> <p>D'autres modes de communication sont à l'étude.</p>	<p>Il n'a aucun échange d'objets entre la BN et les bibliothèques cantonales.</p>	<p>Pour transférer leurs cantonalia à la BN, les bibliothèques cantonales utilisent un des modes de transmission existants (voir colonne situation actuelle). La BN met à la disposition des bibliothèques cantonales, sur Internet, une interface utilisateurs donnant accès aux objets numériques. Le transfert d'objets numériques peut être unilatéral ou réciproque.</p>	

#### 4.2.8 Archivage

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
<p>La BN gère avec les AF le serveur ASTOR (une installation de mégastockage d'archives numériques). Certaines bibliothèques cantonales archivent leur écrits universitaires en ligne.</p>	<p>La BN et les bibliothèques cantonales ne coopèrent pas en matière d'objets numériques; chaque institution crée son propre système d'archivage, dans lequel elle archive localement ses objets numériques.</p>	<p>L'archivage est centralisé à la BN, qui archive dans ASTOR aussi bien les Helvetica en ligne que les cantonalia en ligne collectionnés et transmis par les bibliothèques cantonales. Les bibliothèques cantonales qui souhaitent gérer leur propre infrastructure d'archivage, peuvent accéder aux métadonnées et objets numériques concernant leur domaine de collection par le biais de l'interface de la BN mentionnée plus haut et les incorporer dans leurs archives.</p>	

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetic	Page 16 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

#### 4.2.9 Octroi de l'accès

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
L'accès aux données numériques archivées dans ASTOR n'est pour le moment pas possible à la BN; les modalités techniques d'accès doivent encore être étudiées.	La BN et les bibliothèques cantonales ne coopèrent pas en matière d'octroi d'accès.	Les bibliothèques cantonales ont un accès à distance à ASTOR, c'est-à-dire qu'elles peuvent accéder à leurs cantonalia en ligne archivés dans ASTOR ainsi qu'aux publications d'éditions concernant leur canton, pour autant que les bases légales pour ce faire existent (voir 4.2.10) ou que des accords correspondants aient été passés avec les maisons d'édition.	

#### 4.2.10 Bases légales

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
La BN élabore actuellement avec le service juridique de l'Office fédéral de la culture (OFC) les bases légales pour la collection, la mise à disposition et la conservation à long terme des Helvetica en ligne.	La BN et les bibliothèques cantonales élaborent chacune de leur côté des bases légales concernant l'accomplissement de leurs tâches (collection, mise à disposition, conservation à long terme) aux niveaux fédéral et cantonal.	La BN élabore d'entente avec les bibliothèques cantonales les bases légales pour l'accomplissement des tâches respectives de la BN et des bibliothèques cantonales et patrimoniales au niveau fédéral (collection, mise à disposition, conservation à long terme). Les bibliothèques cantonales pourront ensuite si elles le jugent utiles procéder à une adaptation de leur législation sur la base du droit fédéral. Là où il y a un intérêt commun pour des publications d'éditeurs, la BN et les bibliothèques cantonales concernées travaillent ensemble à la conclusion des accords avec les maisons d'édition.	

#### 4.2.11 Activités d'archivage à long terme

Situation actuelle	Variante A	Variante B	Variante C
La BN n'a pas encore pris de mesures d'archivage à long terme des helvetica en ligne	La BN et les bibliothèques cantonales ne collaborent pas pour ce qui concerne les activités d'archivage à long terme.	La BN applique les mesures d'archivage à long terme pour toutes les données en ligne archivées sur ASTOR; ce faisant, elle prend également la responsabilité de la conservation et de la disponibilité à long terme des documents cantonalia en ligne archivés sur ASTOR. La BN informe les bibliothèques cantonales sur ses stratégies. Il y a ainsi une possibilité de suivre les activités de conservation à long terme définies par la stratégie sur d'éventuels serveurs d'archivage des bibliothèques cantonales, ou également de prendre en charge les résultats des activités de conservation à long terme de la BN. [Il faut voir si un représentant ou une représentante des bibliothèques cantonales viendrait prendre place dans le groupe de compétence "archivage à long terme" prévu avec les AF.]	



Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 17 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

### 4.3 Proposition

Dans ce chapitre, la BN présente aux bibliothèques cantonales une proposition de ce à quoi pourrait ressembler dans l'idéal le mécanisme d'organisation de la collecte des helvetica en ligne, en collaboration entre la BN et les bibliothèques cantonales. La proposition contient les domaines partiels et les processus de travail cités dans 4.2 et prend en compte les variantes décrites ici.

La BN

- collecte en priorité les helvetica commerciaux en ligne, en l'occurrence les publications en ligne de maisons d'édition suisses.
- se concentre dans un premier temps sur les helvetica en ligne "non évolutifs" (monographies, revues).
- porte l'accent sur la collecte des helvetica en ligne qui peuvent justifier d'un certain niveau de qualité.
- travaille en étroite collaboration avec les producteurs d'helvetica en ligne.
- conclut avec les producteurs d'helvetica en ligne des accords visant à une cession volontaire de ces dernières à la BN.
- remanie les directives de collecte existant déjà des helvetica en ligne pour les adapter à la pratique et les faire concorder avec celles des bibliothèques cantonales.
- crée les conditions techniques permettant la transmission et la réception des objets numériques entre la BN et les producteurs ainsi qu'entre la BN et les bibliothèques cantonales.
- répertorie les helvetica en ligne dans le catalogue Helveticat de la BN en fonction des standards en vigueur (format: MARC21, règles de catalogage: AACR2) et les complète si nécessaire pour la publication en ligne.
- fait concorder les métadonnées bibliographiques avec celles des bibliothèques cantonales.
- attribue un Persistent Identifiers aux publications commerciales en ligne à archiver (stratégie d'attribution décentralisée).
- définit les métadonnées techniques et administratives nécessaires pour les helvetica en ligne.
- crée les conditions techniques permettant la transmission et la réception des métadonnées entre la BN et les producteurs ainsi qu'entre la BN et les bibliothèques cantonales.
- archive sur ASTOR les helvetica en ligne accompagnés de leurs métadonnées techniques et administratives.
- garantit à ses usagers l'accès aux helvetica en ligne à travers le catalogue Helveticat de la BN, en fonction de l'accord avec les producteurs.
- se met d'accord avec les producteurs – avec le soutien du service juridique de l'OFC – quant aux possibilités d'un accès régional à ASTOR pour les bibliothèques cantonales et aux helvetica qui y sont archivés.
- crée les conditions nécessaires à l'accès à ASTOR.
- se porte garante de la conservation et de la disponibilité à long terme des objets numériques archivés sur ASTOR et mène les activités de conservation à long terme nécessaires à cet objectif.

<b>Bibliothèque nationale suisse</b>	<b>e-Helvetica</b>	<b>Page 18 de 21</b>
<b>Barbara Signori</b>	<b>Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude</b>	<b>1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)</b>

### Les bibliothèques cantonales

- collectent en priorité la littérature grise helvetica en ligne provenant de leur canton.
- fixent quels cantonalia elles souhaitent collecter et font au préalable concorder les directives de collecte avec celles de la BN.
- créent – avec le soutien de la BN – les conditions techniques permettant la collecte des cantonalia en ligne sélectionnés.
- inventorient les cantonalia en ligne selon les standards en vigueur.
- commencent par faire concorder le répertoire avec celui de la BN.
- attribuent des Persistent Identifiers à leurs cantonalia en ligne.
- vérifient d'abord la concordance entre leurs Persistent Identifiers et ceux de la BN, en l'occurrence, une stratégie d'attribution décentralisée des Persistent Identifiers est élaborée.
- annoncent les cantonalia en ligne et leurs métadonnées à la BN, soit au moyen d'un formulaire interactif ou de OAI-PMH.
- créent – avec le soutien de la BN – les conditions techniques permettant la transmission des métadonnées à la BN.
- éclaircissent – avec le soutien du service juridique de l'OFC – les bases juridiques permettant la transmission à la BN de copies des objets numériques.
- fournissent à la BN, pour archivage, une copie des cantonalia en ligne.
- créent – avec le soutien de la BN – les conditions techniques permettant la transmission des objets numériques à la BN.
- obtiennent, en fonction de la possibilité, des accès régionaux à ASTOR et aux documents helvetica en ligne qui y sont archivés.
- créent – avec le soutien de la BN, les conditions techniques nécessaires à l'accès à distance à ASTOR.

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 19 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

#### 4.4 Planification des charges

La planification des charges dépend des variantes décrites sous 4.2. Certaines des variantes présentées dans ce chapitre ne peuvent être appliquées que moyennant des charges importantes, d'autres non. La planification des charges est donc également représentée en différentes variantes possibles. La désignation des variantes ne correspond pas absolument à celle qui est donnée sous chiffre 4.2.

Variante A	Variante B	Variante C
Il n'y a pas de collaboration, et donc pas de charge liée à la collaboration; en revanche, la charge liée à l'élaboration individuelle d'une collection d'Helvetica en ligne ou de cantonalia est très importante, aussi bien pour la BN que pour les bibliothèques cantonales.	La BN prend en charge une part plus importante de la réalisation et de l'élaboration en commun d'une collection d'Helvetica en ligne, ce qui représente des charges plus importantes pour la BN. Les bibliothèques soutiennent la BN, en recherchant par exemple les cantonalia en ligne, ce qui représente une charge peu importante pour les bibliothèques cantonales (minimum: liaison Internet, ressources en personnel pour la recherche).	La BN et les bibliothèques cantonales prennent en charge à parts égales la réalisation et l'élaboration en commun d'une collection d'Helvetica en ligne, ce qui représente une charge moyenne pour la BN et pour les bibliothèques cantonales, mais plus ou moins élevée en fonction du degré d'automatisation de chaque domaine partiel (p. ex. ressources personnelles, création de l'infrastructure etc.).

#### 4.5 Planification financière

La planification financière dépend, elle aussi, de la variante choisie. Certaines des variantes définies au point 4.2 nécessitent un investissement minime, d'autres un investissement important. Par conséquent, la planification financière est également représentée en différentes variantes possibles. La désignation des variantes ne correspond pas absolument à celle qui est donnée sous chiffre 4.2.

Variante A	Variante B	Variante C
Il n'y a pas de collaboration, et donc pas de coûts liés à la collaboration; en revanche, les coûts liés à l'élaboration individuelle d'une collection d'Helvetica en ligne ou de cantonalia sont élevés, aussi bien pour la BN que pour les bibliothèques cantonales.	La BN prend en charge une part plus importante de la réalisation et de l'élaboration en commun d'une collection d'Helvetica en ligne, ce qui représente des coûts plus élevés pour la BN. Les bibliothèques soutiennent la BN, en recherchant par exemple les cantonalia en ligne, ce qui représente des coûts peu élevés pour les bibliothèques cantonales (minimum: liaison Internet, ressources en personnel pour la recherche).	La BN et les bibliothèques cantonales prennent en charge à parts égales la réalisation et l'élaboration en commun d'une collection d'Helvetica en ligne, ce qui représente des coûts moyens pour la BN et pour les bibliothèques cantonales, mais plus ou moins élevés en fonction du degré d'automatisation de chaque domaine partiel (p. ex. ressources personnelles, création de l'infrastructure etc.).

Bibliothèque nationale suisse	e-Helvetica	Page 20 de 21
Barbara Signori	Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude	1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)

#### 4.6 Planification de durée

A ce stade, on ne peut proposer qu'une estimation du temps nécessaire. La planification de la durée dépend fortement de la planification et des développements du projet global e-helvetica.

Charge de travail		Activité		Agenda
N°	Définition	N°	Définition	
0	Travaux préliminaires	0.1	Sonder l'intérêt des bibliothèques cantonales	Jusqu'au 2005/02
		0.2	Concept de coopération définitif	Jusqu'au 2005/06
		0.3	Demande de projet	Jusqu'au 2005/10
Lancement du projet				
1	Élaboration de la collection numérique	1.1	Directives de collection	2005/11-2006/06
2	Mise en exploitation de la collection numérique	2.1	Traitement bibliographique	2005/11-2006/06
3	Constitution de la collection numérique	3.1	Attribution du Persistent Identifiers	2005/11-2006/06
		3.2	Métadonnées techniques et administratives	2005/11-2006/12
		3.3	Échange de métadonnées	2005/11-2006/12
		3.4	Échange d'objets/ transferts	2005/11-2006/12
4	Archivage de la collection numérique	4.1	Archivage	2005/11-2006/12
5	Accès à la collection numérique	5.1	Bases juridiques	2005/11-2006/12
		5.2	Accès	2005/11-2006/12
6	Conservation à long terme de la collection numérique	6.1	Activités de conservation à long terme	Dès 2007

<b>Bibliothèque nationale suisse</b>	<b>e-Helvetic</b>	<b>Page 21 de 21</b>
<b>Barbara Signori</b>	<b>Coopération avec les bibliothèques cantonales pour la création d'une collection d'Helvetica en ligne : Pré-étude</b>	<b>1er octobre 2004 Version 1.0 (Version de travail)</b>

## **5 Marche à suivre**

La marche à suivre est brièvement décrite ci-dessous. Son déroulement dépend beaucoup de ce qui se passera lors de la journée de rencontre, et des décisions qui y seront prises. Un agenda précis ne peut en tout cas pas se faire avant cette rencontre du 10 novembre.

1. Envoi de la pré-étude aux bibliothèques cantonales.
2. Présentation et discussion de la pré-étude lors de la rencontre du 10 novembre 2004 à la BN
3. Adaptation de la pré-étude en fonction de ce qui aura été dit par oral lors de la rencontre.
4. Réalisation auprès des bibliothèques cantonales d'un sondage écrit permettant de définir leur intérêt.
5. Dépouillement du sondage d'intérêt à la BN.
6. Elaboration du concept de coopération définitif entre la BN et les bibliothèques cantonales sur la base des résultats du sondage d'intérêt.
7. Décision définitive des bibliothèques cantonales pour savoir lesquelles souhaitent participer au projet et sous quelle forme.
8. Etablissement de la demande de projet par la BN.
9. Approbation de la demande de projet par la BN.
10. Approbation de la demande de projet avec les organes participants au projet à l'occasion d'une rencontre à la BN.
11. Lancement du projet.